

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Bourgogne – Franche-Comté (Ireps BFC) a été retenue, par Santé Publique France (SPF), comme **ambassadeur de l'opération "Moi(s) Sans Tabac" en Bourgogne - Franche-Comté**, en collaboration avec Tab'Agir. À ce titre, nous sommes chargés d'accompagner le déploiement, sous le pilotage de l'ARS, du dispositif sur l'ensemble de la région en favorisant la mobilisation des acteurs de terrain.

"Moi(s) sans tabac" s'inspire d'un dispositif anglais mis en œuvre en Grande-Bretagne depuis 2012 et qui a fait preuve de son efficacité dans la lutte contre le tabagisme. Il s'agit d'un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner tous les fumeurs, via des actions de communication et de prévention de proximité, dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 30 jours. A l'issue de 28 jours, les chances d'arrêter de manière permanente s'avèrent 5 fois supérieures à ce qu'elles étaient au début de la tentative. Cette opération a eu lieu pour la première fois en France au mois de novembre 2016.»

Le point sur l'avancement en région

- **Comité de pilotage restreint** : le 1^{er} a eu lieu le vendredi 22 juin à l'ARS BFC à Dijon.
- **Comité de suivi** : il se réunira en septembre.
- **Communication** : un temps d'échange est prévu mi-juillet avec la direction de la communication de l'ARS BFC, pour élaborer le plan de communication.
- **État des lieux** : Mise à jour des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, éducatif, institutionnel, collectivités territoriales, associatif et privé
- **Recensement des actions envisagées par les partenaires** : celui-ci se poursuit dans la continuité de l'an dernier et plusieurs partenaires nous ont déjà contactés et indiqué leur volonté de s'impliquer cette année.

Les news de Santé Publique France

- Un premier séminaire des ambassadeurs #Mois sans tabac a eu lieu le 14 juin 2018 ; l'Ireps BFC était présente accompagnée par l'ARS BFC. Le second est prévu mi-septembre.
- Le **lancement officiel de la campagne** "#Mois sans tabac" est prévu à la rentrée 2018. L'accent sera mis cette année sur la préparation pas à pas des fumeurs au mois d'octobre pour mieux se lancer au mois de novembre.
 - o Octobre : 30 jours c'est 30 étapes pour arrêter.
 - o Novembre : soutien aux fumeurs qui s'inscrivent dans la démarche.

Une attention particulière sera portée à la réduction des inégalités sociales de santé.

Moi(s) sans tabac

- Le nouveau slogan : **Mettons toutes les chances de votre côté. En novembre on arrête ensemble !** induit une dimension collective qui intègre le fumeur et son entourage.
- Santé publique France souhaite intensifier les moyens de communication (campagne télévision, radio, web, partenariat média).
- **Professionnels de santé** : Santé publique France souhaite renforcer l'implication des professionnels de santé. Les pharmaciens restent un partenaire incontournable, c'est pourquoi, de nombreuses pharmacies auront une mise à disposition systématique des kits d'aide à l'arrêt. Pour celles qui ne seront pas livrées, il sera possible de commander les kits sur le site tabac info service.
- **Kits d'aide à l'arrêt** : actuellement en cours de finalisation.

Nouveautés

- Santé publique France n'organisera pas cette année une tournée, qui passera dans des villes prédéterminées mais, mettra à disposition du matériel par région, afin d'organiser des événements (dates, lieux et villes au choix de chaque région) centrés sur les RDV avec des spécialistes (professionnels de santé) et la présence d'acteurs locaux. Les objectifs sont :
 - 1/ Informer sur Moi(s) sans tabac,
 - 2/ Préparer psychologiquement les fumeurs à l'arrêt grâce à des spécialistes,
 - 3/ Soutenir la motivation des futurs ex-fumeurs par des expériences positives.
- Les vitrophanies sont de retour au sein des pharmacies
- Il n'y aura plus d'affichage papier de la taille abris-bus
- Le flyer en langage facile à lire et à comprendre sera encore disponible
- Des DVD (spot MST) pourront être commandés pour être diffusés au sein des structures de santé (maisons de santé, cabinets...)

Si certains d'entre vous possèdent encore des kits 2017, merci de penser à remplacer le contenu par les nouveaux documents notamment celui des TSN qui présente les nouvelles modalités de prise en charge par l'Assurance maladie (remboursement à hauteur de 150€).

Commandes

Les kits pourront être commandés par l'ensemble des acteurs sur le site tabac info service. Les commandes se feront en une seule fois par chaque partenaire dès la fin du mois de septembre.

Partenaires & Actions locales

Être partenaire de "#Mois sans tabac" c'est :

- relayer le message d'incitation à l'arrêt,
- informer sur l'opération et ses outils,
- inviter les fumeurs à s'inscrire sur le site ou l'appli mobile Tabac Info Service,
- mettre à disposition les kits d'aide à l'arrêt,
- **organiser des actions collectives à destination de ses agents/salariés, clients/bénéficiaires ou du grand public.**
-

Les actions à envisager sont de 3 types :

1. Actions pour susciter l'inscription et préparer à l'arrêt – en octobre et en novembre

Actions collectives pouvant prendre la forme :

- De stands d'information permettant par exemple la remise des outils "#Mois sans tabac",
- D'échanges collectifs sur le tabagisme, les traitements efficaces, les différents professionnels de santé spécialisés, le dispositif d'aide à distance, les forfaits de prise en charge...
- Diffusion de spot Mois sans tabac

2. Actions pour accompagner l'arrêt – en novembre

Actions individuelles ou collectives pouvant prendre la forme :

- D'une première consultation d'aide au sevrage tabagique
- D'une information détaillée sur l'accès aux TNS (forfait)
- D'ateliers collectifs d'aide au sevrage tabagique
- De débats publics sur par exemple les leviers pour l'arrêt du tabac, accompagnés de témoignages
- D'actions éducatives sur les représentations, les connaissances, les pratiques liées au tabagisme
- Autres : techniques psychocorporelles, appli s/mobile, serious game,...

3. Actions pour manifester l'engagement – en novembre

Actions de visibilité de "#Mois sans tabac" aux couleurs de l'opération. Actions collectives pouvant prendre la forme :

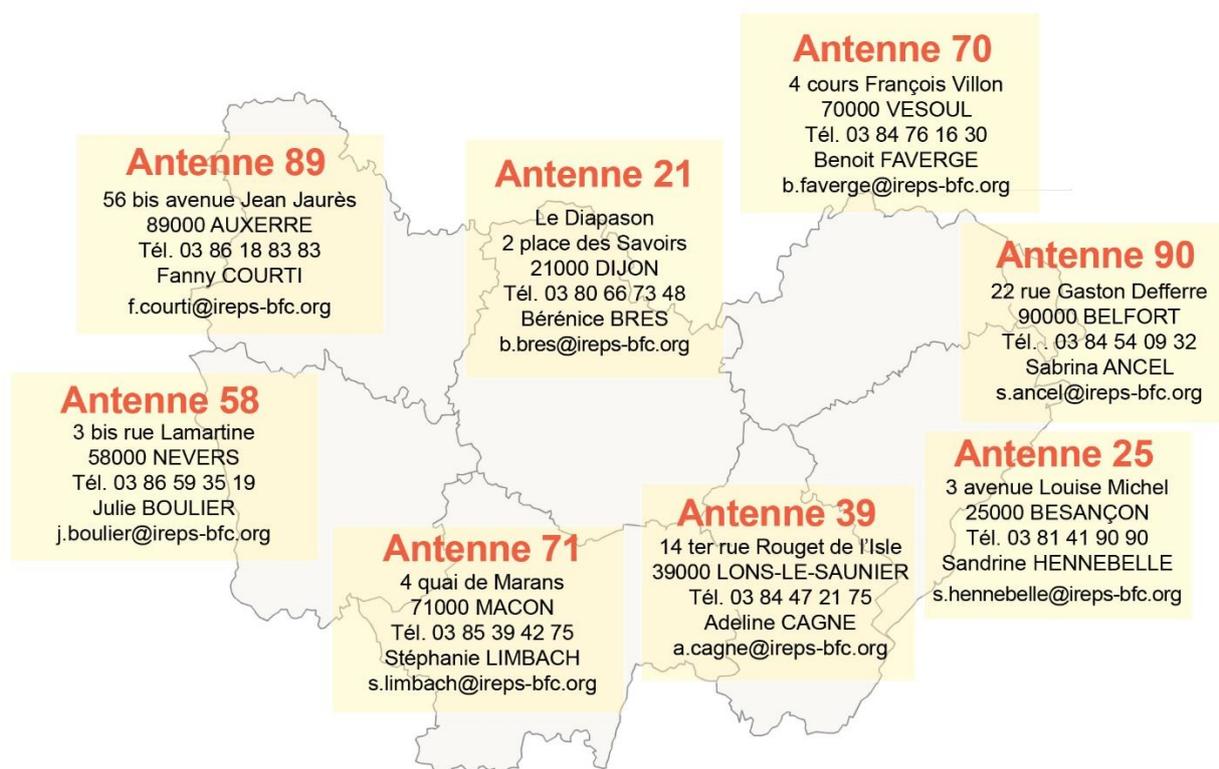
- D'un défi sportif ou d'un défi collectif,
- D'une manifestation culturelle,
- De flashmobs
- D'animations...

Contacts

Vous êtes intéressés par l'opération "#Mois sans tabac" et souhaitez participer ?

L'Ireps BFC peut vous apporter des conseils ou un appui méthodologique dans la mise en œuvre de votre projet.

Vous pouvez contacter les chargés de projet présents dans votre département.



Pour toute question relative à l'opération "#Mois sans tabac", n'hésitez pas à contacter :

Anaëlle Bidalot – Ambassadrice BFC Mois sans tabac

E-mail : moisanstabac@ireps-bfc.org

Tel : 03 80 66 87 66